

COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORÊT

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Y. HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	15
MEMBRES PRESENTS :	13
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, L. LEMARCHAND, V. PIQUET, B. VAGNEUR, C. WEISS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. DUTEIL a donné pouvoir à Y. PICARD
T. MOREL

Secrétaire de séance : N. POUNEMBETTI

Date de convocation : 20 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 mars 2023

Date de publication : 3 avril 2023

Ordre du jour :

1. Finances / Vote des taux d'imposition 2023
2. Finances / Vote des subventions 2023
3. Finances / Vote du Budget Primitif 2023 / Commune
4. Finances / Vote du Budget Primitif 2023 / Zone d'activités
5. Finances / Vote du Budget Primitif 2023 / Ilot Lucie Aubrac
6. Délégation du Maire
7. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 a été accepté à l'unanimité.

N°23-03-29/01

Le tableau des indemnités des élus a été envoyé par mail à tous les élus avec la convocation de la séance du 29 mars 2023.

Présentation par Thierry Galle du Budget Primitif 2023 de la commune.

Charges à caractère général :

Evolution des « charges à caractère général » liée à l'évolution du coût de l'énergie (x1,9 soit + 72 000 €), combustible (+60 % soit +6000 €) et des matières premières (alimentation +7 % soit 4 500 €)

Augmentation des charges « maintenance et entretien » liées au nouvel ALSH

Ressources Humaines :

Intégration de +1.5% au titre du GVT (Glissement Vieillessement Technicité) et augmentation du point indice 2022 sur une année entière.

Application des Lignes Directrices de Gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GEPP (Gestion des Emplois et Parcours Professionnels) :

Maintien du poste polyvalent « Atsem/animation » lié à l'ouverture d'une classe en 2021

Augmentation du temps ménage / nouvel équipement ALSH et cantine (+ 0, 4 ETP réparti sur l'effectif existant)

Réévaluation des besoins de « postes contractuel d'animation » à 0,8 ETP sur l'année (contre 0,3 ETP) sur 2022 lié à l'augmentation des effectifs

Ouverture d'un poste à temps complet de « commis de cuisine » pour accompagner la réorganisation du service et assuré la continuité de service +0,15 ETP

Renforcement des moyens dédiés aux services techniques pour accompagner la montée en charge (+0,3 ETP)

Impôts et taxes : Garantir et sécuriser les capacités du bloc communal pour maintenir un niveau d'autonomie politique et financier et permettre le développement des services publics :

Maintien de la DSC, du FNGIR, du FPIC (diminution progressive à partir de 2024)

Progression de la DGF lié à l'augmentation de la population (+56 habitants)

Évolution de 7 % des bases (Taxe Foncière) : les impôts représentent 53% des recettes de fonctionnement

Evolution des tarifs ALSH et garderie et des loyers des bâtiments communaux

Investissement

Mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle d'investissements pour répondre aux enjeux de développement de la commune PPI

Politique de "vente de terrains" et réalisation d'opération d'aménagement par îlot en parallèle de la ZAC qui vient renforcer les recettes du budget d'investissement.

Remboursement d'une partie du prêt relais (700 000 € sur 900 000€)

PPI "récurrente" réévaluée à + 85 000€ contre 100k€ (hors cimetière et reste à réaliser espace éducatif)

FINANCES / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des impôts.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

☞ Décide de maintenir le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 50.38%, le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) à 51.83% et le taux de la taxe d'habitation à 21.78 %.

	Bases	Taux	Produits
Foncier bâti	1 170 000	50.38	589 446
Foncier non bâti	31 700	51.83	16 430
Taxe d'habitation	16 200	21.78	3 528
TOTAL			609 404

☞ Notifie cette décision aux services Préfectoraux.

✎ Transmet l'état 1259 complété aux services Préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

A cette somme de 609 404 € s'ajoute donc le versement du coefficient correcteur, « COCO » (compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation) d'un montant de 211 956 €
Le montant de l'article 73111 « contributions directes » s'élève à 821 360 €.

N°23-03-29/02A

FINANCES / VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Présentation par Yves Picard.

3 nouvelles associations sur la commune : Epicerie du Canal, EllesDeux et Cie et Le P'ti Lopin de St Su.

T. Anfray quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 abstention et 1 ne prenant pas part au vote :

✎ Vote les subventions suivantes :

Article	Libellé	Votes
6574	ASC	4 500
	Comité des Fêtes	3 000
	Club Main dans la Main	230
	APE	1 500
	UNC	470
	US Illet Forêt	2 100
	Illet Basket Club	750
	La UT de la Forêt	150
	Ecole de musique	7 607
	AS Collège Martin Luther King	110
	Conseil des Sages	1 000
	Patrimonium	0
	Tennis Club Chevaigné St Sulpice	530
	Le Guibra	4 000
	Des Arbres et des Papiers	500
	EllesDeux et Cie	200
	Le P'ti Lopin de St Su	582
	Donneurs de sang	100
	ADMR	1 180
	Clic de l'Ille et de l'Illet	588
	Resto du Cœur	100
	La Croix Rouge	100
	Epicerie du Canal	250
	Comice agricole	1 960
	TOTAL	31 507

N°23-03-29/02B

SUBVENTION 2023 / CAISSE DES ECOLES

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

✎ Vote la subvention suivante :

Article	Libellé	Votes
65736	Caisse des Ecoles	22 570 €

N°23-03-29/03A

GARDIENNAGE ÉGLISE

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Décide de fixer le forfait alloué à Monsieur PICHARD pour l'année 2023 pour le gardiennage de l'église à 100 €.

Cette délibération remplace celle du 30 mars 2022.

N°23-03-29/03B

BUDGET PRIMITIF 2023 / COMMUNE

Présentation par Monsieur le Maire.

Après présentation du budget et après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Vote le budget par chapitre :

Fonctionnement :

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 005 523 €.

Le report du 002 en commune s'élève à 100 000 €.

011	Charges à caractère général	505 274
012	Charges de personnel	795 000
022	Dépenses imprévues	20 000
65	Autres charges de gestion courante	152 472
66	Charges financières	50 400
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux amortissements et provisions	120
O14	Atténuations de produits	35 400
O42	Opérations d'ordre de transfert	36 633
Total dépenses de fonctionnement		1 596 299
023	Virement à la section investissement	409 224
TOTAL DÉPENSES		2 005 523
70	Produits des services	209 557
73	Impôts et taxes	1 070 814
74	Dotations subventions participations	190 506
75	Autres produits de gestion courante	301 764
013	Atténuation de charges	1 000
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	27 000
O42	Opération d'ordre de section	0
72	Travaux en régie	0
78	Reprises sur provisions	104 882
Recettes de l'exercice		1 905 523
002	Excédent antérieur reporté	100 000
TOTAL RECETTES		2 005 523

Investissement :

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 737 256 €.

L'excédent d'investissement en commune s'élevait à 107 242,91 €.

Chapitre	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	RAR 2022 + propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	3 633	3 921	7 544
21	Immobilisations corporelles	36 351	40350	76 701
23	Immobilisations en cours	996 399	581 007	1 577 406
Total des dépenses d'équipement		1 036 383	625 278	1 661 651
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800	834 441	836 241
27	Autres immobilisations financières		239 354	239 354
	Total des dépenses financières	1 800	834 441	836 241
	Solde d'exécution reporté			
Total des dépenses réelles d'investissement		1 038 183	1 699 073	2 737 256
041	Opérations patrimoniales		0	0
Total des dépenses d'ordres d'investissement			0	0
Total		1 038 183	1 699 073	2 737 256

Chapitre	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	RAR 2022 + propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement	978 128	154 142.00	1 132 270
16	Emprunts et dettes assimilées		500 000.00	500 000
23	Immobilisations en cours		0	0
Total des recettes d'équipement		978 128	654 142.00	1 632 270
10	Dotations, Fonds divers		254 874.81	254 874.81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		147 238.28	147 238.28
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 800	1 800
024	Produits des cessions	104 000	43 973	147 973
Total des recettes financières		104 000	447 886.09	551 886.09
45	Total des opé. pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		1 082 128	1 102 028.09	2 184 156.09
021	Virement de la section de fonctionnement		409 224	409 224
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		36 633	36 633
041	Opérations patrimoniales		0	0
Total des recettes d'ordre d'investissement			445 857	445 857
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			107 242.91	107 242.91
Total		1 082 128	1 655 128	2 737 256

N°23-03-29/04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 / ZONE D'ACTIVITÉS

Présentation par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

✚ Vote ce budget au niveau du chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 437 129.49 € en fonctionnement et à 531 693.04 € en investissement.

Fonctionnement :

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 437 12.49 €

011	Charges à caractère général	5 302
012	Charges de personnel	0
65	Autres charges de gestion courante	136 784.29
66	Charges financières	1 352
O42	Opérations d'ordre de transfert	292 339.20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 352
Total dépenses de fonctionnement		437 129.49
023	Virement à la section investissement	0
TOTAL DÉPENSES		437 129.49

70	Produits des services	0
75	Autres produits de gestion courante	0
042	Opération d'ordre de section	298 993.20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 352
Recettes de l'exercice		300 345.20
002	Excédent antérieur reporté	136 784.29
TOTAL RECETTES		437 129.49

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 29 mars 2023

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 531 693.04 €.

001	Résultat d'investissement reporté	205 699.84
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	298 993.20
Total des dépenses réelles d'investissement		531 693.04

001	Résultat d'investissement reporté	0
16	Avance commune	239 353.84
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	292 339.20
Total des recettes d'ordre d'investissement		531 693.04

N°23-03-29/05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 / ILOT LUCIE AUBRAC

Présentation par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

✚ Vote ce budget au niveau du chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 252 064.00 € en fonctionnement et à 58 702.00 € en investissement.

Fonctionnement :

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 252 064.00 €

011	Charges à caractère général	49 302
012	Charges de personnel	0
65	Autres charges de gestion courante	144 060
66	Charges financières	0
042	Opérations d'ordre de transfert	58 702
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement		252 064
023	Virement à la section investissement	0
TOTAL DÉPENSES		252 064

70	Produits des services	198 062
75	Autres produits de gestion courante	0
042	Opération d'ordre de section	54 002
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Recettes de l'exercice		252 064
002	Excédent antérieur reporté	0
TOTAL RECETTES		252 064

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 29 mars 2023

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 702.00 €.

001	Résultat d'investissement reporté	4 700
16	Emprunts et dettes assimilées	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 002
Total des dépenses réelles d'investissement		58 702

001	Résultat d'investissement reporté	0
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	58 702
Total des recettes d'ordre d'investissement		58 702

N°23-03-29/06

DÉLÉGATION DU MAIRE

- Acceptation du devis RÊTE relatif à une plus-value pour un montant de 1 098.00 € T.T.C. (pose de vitrophanie pleine à l'ALSH)
- Acceptation du devis PELÉ relatif à une plus-value pour un montant de 447.48 € T.T.C. (fourniture et pose de film dépoli sur 2 châssis à l'ALSH)
- Acceptation du devis GUERIN relatif à une plus-value pour un montant de 781.97 € T.T.C. (application d'huile de lin sur menuiseries de l'ALSH)
- Acceptation du devis MAISON EN TERRE relatif à une plus-value pour un montant de 600.00 € T.T.C. (mise en œuvre d'un fixateur sur les cloisons en adobes de l'ALSH)
- Acceptation du devis CHUBB pour un montant de 1 585.48 € T.T.C. (fourniture et mise en place d'extincteurs à l'ALSH)
- Acceptation du devis PELÉ relatif à une plus-value pour un montant de 109.43 € T.T.C. (fourniture et pose de patères lisses en hêtre)
- Acceptation du devis GUERIN relatif à une plus-value pour un montant de 146.72 € T.T.C. (application de 2 couches d'huile de lin à l'ALSH)
- Acceptation du devis ATEE JOUBIN relatif à une moins-value pour un montant de – 20.34 € T.T.C. (spots d'éclairage à l'ALSH)

- Acceptation du devis ATEE JOUBIN relatif à une plus-value pour un montant de 1 476.04 € T.T.C. (déplacement d'un bloc électricité et ajout de prises à l'ALSH)
- Acceptation du devis GEOMAT pour un montant de 1 188.00 € T.T.C (réalisation d'un relevé topographique – Ilot Lucie Aubrac)
- Acceptation du devis TOP GARAGE pour un montant de 1 340.70 € T.T.C (remplacement jauge à gasoil et comodo éclairage du camion benne IVECO)
- Acceptation du devis DIRECT SIGNALETIQUE pour un montant de 1 331.64 € T.T.C (3 vitrines extérieures ALSH – APE et école)
- Acceptation du devis BUREAU VERITAS pour un montant de 1 393.20 € T.T.C (vérification des buts et aires de jeux)
- Acceptation du devis GPO pour un montant de 1 222.80 € T.T.C (réalisation et impression de l'Echo – mars)

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 22h00

Date de la prochaine réunion : 3 mai 2023

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



Le secrétaire de séance,
Ndomété POUNEMBETTI

